

## Le français et les minorités francophones dans l'Ouest canadien

par  
Bernard Bocquel  
Winnipeg (Manitoba)

L'avenir du français et des minorités francophones dans l'Ouest canadien? Vaste question en forme de boule de cristal qui exige, pour tenter d'y voir clair, d'accepter d'emblée les définitions réalistes suivantes:

- **Avenir** (dimension spéculative): situation future qui résulte de choix individuels de vie et d'instincts de survie de politiciens provinciaux et fédéraux.
- **Français** (dimension historico-sociologique): langue dont la vitalité est fonction de son utilisation dans la vie publique; c'est-à-dire dont la force d'avenir est proportionnelle à sa reconnaissance officielle.
- **Minorités francophones** (dimension psycho-constitutionnelle): concept dépassé, censé justifier et expliquer des actes de foi linguistiques, voire ethniques, mais qui fait trop bien l'affaire d'experts constitutionnels.
- **Ouest canadien** (dimension géo-provinciale): immense espace très varié, ouvert surtout par des francophones pour les Blancs, dont la réalité est dite multiculturelle et où le français n'existe officiellement que dans la constitution (article 23) d'une seule des quatre entités provinciales, le Manitoba.

Ces précisions devraient rendre inutile le couplet sur les avantages de connaître le français, langue de civilisation et de culture. Sur ce plan-là en effet, l'avenir de l'apprentissage du français semble prometteur dans l'Ouest, puisque les possibilités d'obtenir une éducation en français sont meilleures que jamais, notamment au Manitoba. Seulement voilà: qui dit langue d'éducation ne dit pas forcément langue d'usage public.

Ces précisions ont aussi le mérite d'éviter de s'enliser dans la présente conjoncture politique qui devrait conduire, dans un avenir

indéterminé, à un certain réaménagement – inévitable dit-on – de la fédération canadienne. Car il semble parfaitement vain d'espérer que l'un ou l'autre des trois gouvernements provinciaux à l'ouest du Manitoba confèrent, pour on ne saurait quelle concession, un statut officiel à la langue française. Statut qui est la condition *sine qua non* d'un avenir pour le français, langue vivante, langue usuelle, langue du quotidien.

Au Manitoba, le statut de langue officielle existe à nouveau vraiment depuis 1985, lorsque la Cour suprême du Canada a clairement statué que les lois manitobaines ne sont valides que si elles sont promulguées simultanément dans les deux langues. Un statut officiel qui n'apporte cependant pas automatiquement le bilinguisme officiel dans la réalité quotidienne, car la constitution ne garantit pas explicitement des services gouvernementaux en français. (En anglais non plus, d'ailleurs.) La gent politique se réfugie derrière la stricte lettre de la loi, une majorité anglophone silencieuse lui dictant, grâce à une minorité bruyante, l'esprit de la loi. On ne veut voir dans cette attitude qu'un manque de compréhension fondamental pour le bilinguisme officiel dont le but premier est de permettre l'unilinguisme.

Appliqué au Manitoba, le bilinguisme officiel signifie le droit à l'unilinguisme pour le Manitobain anglophone et le droit au bilinguisme pour le Manitobain francophone, c'est-à-dire la possibilité de vivre pleinement comme citoyen canadien tant au niveau fédéral que sur le plan provincial. Voilà pour la théorie.

Dans la pratique, cela signifie que le français peut devenir une langue publique crédible, une langue de communication acceptée, seule manière, encore une fois, de lui assurer un avenir. Le français langue officielle appartient donc à qui choisit de s'en servir et sort du domaine réservé à une communauté, à une minorité, pour s'établir comme langue de la puissance publique.

Dans la logique du bilinguisme officiel, il n'y a donc pas de bons francophones qui ont la culture à coeur ou de mauvais francophones qui n'affichent pas toute la fierté de leurs racines. Il ne peut y avoir que des citoyens qui décident de faire usage de leur droit constitutionnel linguistique quand bon leur semble. C'est la seule façon de concevoir une existence provinciale normale et donc un avenir pour la langue française au Manitoba. C'est dire si, dans l'état actuel des choses, cette possibilité d'avenir est compromise.

Pourquoi? Parce que le courant de pensée dominant n'a absolument pas intégré la logique du bilinguisme officiel dans son

discours. En effet, on persiste à prendre le passé (modèle survivance) qui, il est vrai, a imprégné les esprits de générations entières, comme point de départ de l'existence de la francophonie. On persiste donc à cantonner le français dans un rôle de langue «communautaire» ou «minoritaire». Ainsi, on tue ses chances d'en faire une langue acceptée, voire appréciée par la majorité des Manitobains. Qu'ils le parlent ou non, il est capital que les Manitobains voient le français comme un outil de communication dont l'intérêt va au-delà de l'unité canadienne et dont l'usage est susceptible de bénéficier à bien plus que la *French Community*.

Il appartient au Canadien français du Manitoba de décroquer sa langue. Comment? En définissant la normalité de la langue française dans le Manitoba des années 90, une normalité *made in Manitoba* qu'il faut bien, «vastitude» de la Plaine oblige, baptiser «normalitude». La normalitude est exigeante à développer car il faut d'abord accepter d'éliminer de vieux mythes: un exercice qui peut s'avérer particulièrement déchirant, surtout si on n'a vécu sa francophonie qu'en fonction de mythes. Mais la normalitude doit passer par là.

Le premier trait de la normalitude, c'est la normalité de l'anglais. Il n'est pas un Canadien français du Manitoba qui ne considère pas normal de parler anglais, qu'il ait ou non un (léger...) accent, qui ne diminue en rien son état de Manitobain, comme l'ont démontré les générations qui se sont succédé depuis 1870. Aujourd'hui, l'anglais est normal à tel point qu'il n'est pas compris comme une obligation imposée, une nécessité ennuyeuse, mais tout bonnement comme une évidence pour vivre dans le *mainstream* et travailler au Manitoba.

La question de la langue de travail est évidemment de première importance dans la compréhension de la normalitude: si le Canadien français du Manitoba se sentait brimé de travailler en anglais, il pourrait considérer que sa langue est aliénante. Il pourrait se dire que décidément, pour gagner sa vie chez soi, cette francophonie est plutôt un handicap. Mais comme aujourd'hui surtout l'anglais est si naturel, il est impossible de raisonner en fonction d'une concurrence entre les deux langues. Plutôt, elles fonctionnent en complémentarité. Il s'ensuit que le Canadien français du Manitoba peut fort bien vivre sa «complémentarité» ou, si l'on veut, sa «différence» sans jamais rattacher son existence à la «communauté francophone» ou à la «minorité de langue officielle». Pourtant, le mythe veut qu'un vrai «Canayen» existe parce qu'il peut se raccrocher à «sa» communauté.

Un mythe néfaste car il lie la raison d'être du français à une communauté, maintenant promue «officielle» depuis une vingtaine d'années. En entretenant ce lien, on limite explicitement l'utilité de la langue à la communication entre membres de cette communauté. Et, implicitement, on dit que la raison d'être de la communauté tient à sa volonté collective de préserver le français qu'on pare, pour l'occasion, de multiples vertus roboratives. Or, sans rien vouloir enlever aux propriétés de la langue française, elle ne peut devenir la finalité d'un groupe qu'au prix d'un détournement de la réalité. En arriver, dans l'absolu des arguments servis aux Canadiens français, à vivre pour une langue, ou en fonction d'une langue, c'est subir le comble de l'anormalité. La normalité d'une langue, c'est d'être un outil, non une fin en soi. Or, c'est bien le sort qui a été réservé au français la seconde où le mot d'ordre «la langue gardienne de la foi» s'est écroulé face à l'évidence: on peut être catholique anglophone. Le mythe de «la langue gardienne de la foi», mille fois relayé, est pourtant une anormalité qui a conditionné à une époque la vie de millions de Canadiens français. Le clergé avait beau invoquer des situations historiques spéciales, il reste totalement inacceptable d'établir un rapport entre la foi et la langue. Mais face aux protestants, c'était la solution choisie par le clergé catholique pour garder les ouailles<sup>1</sup>. Il reste, peut-on avancer, qu'associer la langue française au spirituel aura sûrement permis une certaine «survie» de la francophonie manitobaine<sup>2</sup>. Mais à quel prix? Une fois qu'il n'y a plus consubstantialité entre la langue et la foi, que le couple langue-religion s'écroule, quelle nouvelle mission pouvait-on exiger du français? La langue gardienne de la langue? Du français pour du français? Du français pour sauver les racines, rester fidèle, préserver la communauté? Du français pour le passé...

Il est fondamental, pour l'avenir du français au Manitoba, au Canada, de prendre entièrement conscience de la raison d'être missionnaire, religieuse, dont on a investi la langue française au pays. En voulant donner une «vocation» à la «race française en Amérique du Nord», le clergé catholique canadien a conféré une dimension messianique au français dont le résultat s'impose encore aujourd'hui: pour trop de Canadiens français, la «survie» de leur langue passe par une nécessaire vocation. Présentement, la vocation du (par exemple) peuple (lire: race) québécois semble être de perpétuer la langue française, menacée paraît-il, par le bilinguisme fédéral. Pour ce faire, les Québécois estiment avoir besoin d'être déclarés «société distincte», c'est-à-dire qu'ils estiment devoir rester majoritairement unilingues pour que leur société continue d'avoir

un sens, même, et peut-être surtout, s'il faut pour la peine vivre sous la menace perpétuelle de la disparition. Rester unilingue, voilà la vocation de la «nation» québécoise. Le chanoine Groulx aurait peut-être aujourd'hui quelques motifs de contentement.

Cette petite incursion en territoire québécois doit doublement inciter les Canadiens français du Manitoba à tirer toutes les conséquences de ce mythe qui veut qu'une langue ne puisse pas exister sans la parer de hautes aspirations. Comme si avoir l'ambition de bien communiquer avec son voisin ne suffisait pas à l'existence d'une langue. Comme s'il fallait absolument inférioriser l'anglais pour garantir un avenir. C'est clair: tant que l'on veut donner à tout prix une mission à une langue en croyant que c'est sa garantie d'avenir, on ne fait qu'obliger les gens à sans cesse justifier son utilité.

Qu'on se le dise au moins au Manitoba: la destinée de la langue française a déjà des garanties temporelles dans la constitution. Elles sont contenues dans son article 23. Et donc, les Canadiens français n'ont pas à justifier son existence, ni plus, ni moins. Parler le français a un sens, parce qu'il peut avoir un avenir qui dépend des multiples décisions individuelles de parler ou non cette langue. Ce sont ces choix personnels qui feront du français une langue vraiment vivante dans «la province du Milieu».

D'où, encore une fois, l'importance de ne pas raisonner l'avenir du français par rapport à une communauté. D'autant plus que cette approche porte en elle le plus nuisible des effets pervers: lier d'abord l'avenir de la langue à une affaire de nombre, quand il devrait être une question de principes, peut-être pas toujours bien admis, mais qui ont eu l'avantage d'être traduits sous forme de droits constitutionnels. Bien que, parfois, ces droits constitutionnels traduisent plutôt des rapports de force que des principes. Un état de fait très regrettable, surtout quand il s'agit de la *Charte canadienne des droits et libertés*. En effet, la *Charte* force malencontreusement les francophones à penser en «minoritaires», puisque des droits en éducation leur sont garantis dans la perspective de la «minorité officielle». Or, la notion de minorité n'est pas «ethniquement» neutre et les méchants amalgames ne manquent pas. Il devient ainsi trop tentant d'entretenir l'idée que le vrai francophone, c'est celui qui est prêt à s'identifier à la minorité et qui envoie ses enfants à l'école française où, dit-on, on enseigne la culture. (Tandis qu'en immersion, on n'enseigne que la langue, on ne renforce pas les vocations ataviques.) Comme si la culture pouvait

s'enseigner, comme si l'on pouvait apprendre à devenir francophone pure laine dans une salle de classe! Et après, on s'étonne que les groupes ethniques manitobains ne veulent voir dans les Canadiens français du Manitoba qu'un autre groupe ethnique.

Les experts mandatés pour trouver un moyen de donner, conformément aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le contrôle des écoles françaises du Manitoba aux francophones d'ici 1992 ne devront pas oublier que le discours axé sur la «minorité officielle» sous-entend qu'on ne peut vraiment exister comme francophone sans faire partie de la «communauté francomanitobaine». Si en soi on peut concevoir la gestion francophone des écoles françaises, il faut souligner les dangers de renforcer l'ethnicité de la langue française, dont certains voudront s'assurer qu'elle continue de bien véhiculer les bonnes valeurs. Il faut impérativement que «contrôle des écoles» ne devienne pas ou ne soit pas perçu comme la variante moderne du slogan «la langue gardienne de la foi», à savoir «la communauté gardienne de la langue». Il n'y aurait pire message d'exclusion, pire atteinte à l'idée de normalité. Car bien des personnes (plus ou moins anglophones, plus ou moins francophones) peuvent très bien souhaiter envoyer leurs enfants à l'école française, puis au Collège universitaire de Saint-Boniface, sans pour autant se sentir solidaires d'un groupe qui accentue son ethnicité en s'affichant minoritaire. Il faut le souligner: la normalité passe par une acceptation, sinon un encouragement, des mariages dits mixtes, qui ont déjà trop tendance à s'exclure des écoles françaises. De plus, la normalité passe par un refus de «récupérer» des enfants «assimilés» sous prétexte qu'aux yeux de la loi ils sont éligibles à l'école française. Le français de l'avenir est condamné, s'il est associé, de près ou de loin, à une ethnie. Le français n'est pas l'ukrainien, il n'est pas une langue patrimoniale. Il est officiel.

Donc, l'avenir passe par une large ouverture, antithèse du repli sur le nombril communauté-peuple-race-nation, seule façon de faire du français au Manitoba un bien public, de donner l'envie de fonctionner, de créer dans les deux langues. Ces deux langues qui sont, dans le cas de la plupart des Canadiens français du Manitoba, inextricablement liées. Une inextricabilité qui est particulièrement la marque des plus jeunes générations, qui auraient d'autant eu besoin d'un discours normalisateur de la part de leurs aînés. Encore qu'ils ne les ont pas attendus pour jeter les bases de la normalité, qui prennent malheureusement des allures de résistance face aux parents en panne de normalité.

Pour les jeunes générations, la normalitude, c'est d'avoir la possibilité de ne plus se sentir obligé de privilégier une langue sur l'autre, nonobstant l'enseignement de la culture française dans les écoles du même nom. C'est tout simplement avoir la liberté de ne plus avoir à choisir entre le français et l'anglais, dès lors qu'ils ont décidé individuellement de garder une dimension francophone à leur identité. La normalitude, c'est aussi le droit d'arrêter de s'interroger sur les menaces d'assimilation et l'avenir du français au Manitoba. C'est aussi le devoir d'envoyer au diable tous les sauveurs attitrés du français qui veulent les pousser en croisades culturelles pour «Sa Majesté la langue française».

Voilà pour les droits et les devoirs. Les exigences de la normalitude sont plus nuancées une fois qu'on s'est débarrassé du poids transcendantal qui pèse sur la langue française. Il s'agit en effet de mesurer la force de la francophonie manitobaine dans une perspective humaniste qui peut donner tout son sens à la nécessité d'ouverture. La capacité de vivre un bilinguisme actif, de choisir la voie de la fidélité et de l'effort doit engendrer le respect. Et le respect, c'est tellement plus la tolérance, dont on oublie trop vite les limites: on tolère les gens dont on ne veut rien savoir et on respecte les gens qu'on a compris. La normalitude implique une dynamique interculturelle, sorte d'assurance pour pouvoir développer une attitude positive à l'égard d'une langue dont on a nié pendant une centaine d'années la vocation publique au Manitoba.

Avec en toile de fond le rétablissement encore trop théorique du français comme langue officielle, c'est dire si la normalitude reste une entreprise aléatoire. Car l'élan «officiel» paraît quand même la clé pour consommer la rupture avec les vieilles mentalités. Du moins, si l'on estime que le discours en vase clos de la «survie», sans l'injection de nouvelles normes, ne peut que reproduire des variantes culpabilisatrices. Le mot d'ordre du nouveau départ doit donc être «adieu aux sauveurs, bonjour aux penseurs».

Dans la définition de la normalitude, il va de soi que les médias ont un rôle particulier à jouer, de même que dans sa traduction, dans la réalité. Depuis quelques années maintenant, l'hebdomadaire *La Liberté*, ex-journal de la cause «catholique et française», s'est présenté à ses lecteurs comme un journal normal. Ainsi, des objurgations du style: «Il y a des services en français, il faut s'en servir, sinon...» ont disparu des colonnes du journal. Peut-être qu'un tel appel aurait au moins occasionnellement rassuré quelques «causeux». Mais personne n'a le droit de dire comment la

francophonie doit être vécue en établissant des normes de «bon francophone». Et il est bien là le fondement de la normalité: dans le refus de tout discours d'exclusion. On ne méditera jamais assez sur l'ignominieuse apostrophe, qui condense si cruellement la «cause»: «traître, vendu!» Des insultes lancées en forme d'argument suprême, destinées à serrer les rangs des purs et vouer les apostats aux gémonies.

En théorie, il n'est jamais trop tard pour instaurer un bilinguisme officiel, parce que le seul but est de garantir des choix linguistiques individuels. Mais dans la réalité, il est possible que personne ne veuille faire des choix linguistiques ou soit en mesure de le faire. Au Manitoba, il se trouve des Canadiens français qui font quotidiennement des choix. Le bilinguisme correspond donc à une réalité. Il peut même permettre un avenir, à condition de pouvoir devenir le point de départ d'une nouvelle façon de penser la francophonie manitobaine, fondée sur la normalité de la langue française. Seule la normalité a des chances d'assurer le développement d'un français vivant. Si cette entreprise de redéfinition de l'identité canadienne-française échouait, force serait de constater que l'officialisation encore trop timide du français aura été réinstallée trop tard au Manitoba.

En perdant sa dimension canadienne-française, le Manitoba perdra une partie de sa mémoire et une fenêtre ouverte sur le Canada. Car il ne faut pas minimiser cet apport constant de la francophonie à l'identité manitobaine: le rappel régulier que, même en période d'aliénation aiguë face au Canada central, son avenir est étroitement lié à l'esprit de solidarité canadien, puisque, par définition, le Canadien français a conscience de vivre dans un espace qui dépasse les frontières provinciales.

Mais il n'est pas dit que le Manitoba, par tradition multiculturelle, arrivera au moins à sauvegarder la fameuse «joie de vivre» popularisée depuis deux décennies par le *Festival du Voyageur*. À condition bien sûr que les gens sachent se souvenir que s'ils veulent de la joie de vivre, ce sera à eux d'en mettre.

## NOTES

1. On le sait, dès les années 40, bien des Canadiens français ne pouvaient plus croire à «la langue gardienne de la foi». Le Comité permanent de la survivance française en Amérique n'aurait d'ailleurs pas pu leur en vouloir. Ce comité devait constater qu'il est «faux, en stricte

théorie, de prétendre que celui qui perd sa langue perd sa foi» (1945, p. 92). Seulement voilà, la fin justifiant les moyens, la «race française [ne devait pas] se laisser angliciser pour la poursuite de sa mission naturelle» (p. 33). Le même comité citait au moins trois bonnes raisons: 1) «Son assimilation n'est pas inévitable» (p. 69); 2) «Son assimilation n'est pas indispensable à l'exercice du saint ministère» (p. 71); 3) «Son assimilation risquerait d'occasionner chez elle un nombre de défections supérieur à celui des conversions auxquelles elle pourrait être appelée à contribuer chez les non-catholiques» (p. 77). Parmi les dangers évoqués, le comité note: «la contamination par les mariages mixtes» (p. 82), «l'infiltration des doctrines maçonniques, socialistes et communistes» (p. 85) et «la chute de notre taux de natalité» (p. 90).

2. L'interdiction d'enseigner en français imposée par le gouvernement en 1916 qui, véritablement, «désofficialisait» le français dans la vie quotidienne, aurait probablement pu être évitée. Mais l'obstination bornée de Mgr Langevin (archevêque de Saint-Boniface), qui défendait le droit aux écoles bilingues pour les Ruthènes et les Polonais, a empêché de trouver un compromis politique. Ce constat a été dressé par Gilbert Comeault (1975). Inutile cependant de jeter une pierre à titre posthume à l'archevêque. Comme le souligne Gilbert Comeault: «[...] il faut au moins tâcher de comprendre son oeuvre: l'établissement de l'Église catholique universelle dans l'Ouest-canadien [sic]» (1975, p. 24). Il faut ajouter que dans la perspective missionnaire, la nouvelle situation de l'éducation française en 1916, largement tolérée par le gouvernement, était idéale. Rien de tel que cet «enseignement en cachette» dont personne, y compris sans doute les enfants, ne pouvait être dupe, pour entretenir les vocations. Ainsi, la langue était sûre d'avoir ses martyrs.

## BIBLIOGRAPHIE

- COMEALT, Gilbert (1975) *Les rapports de Mgr L.-P.-A. Langevin avec les groupes ethniques minoritaires et leurs répercussions sur le statut de la langue française au Manitoba, 1895-1916*, Conférence dans le cadre du congrès de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, University of Sudbury, 27 p.
- COMITÉ PERMANENT DE LA SURVIVANCE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE (1945) *La vocation de la race française en Amérique du Nord*, Québec, Action catholique, 199 p.